



No de résolution
ou annotation

Le 11 octobre 2022

Procès-verbal de l'assemblée publique de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 11 octobre 2022 à 20 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Karine Dechamplain, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Un citoyen est présent.

Accueil par Monsieur le maire

1. Acceptation de l'ordre du jour

123-22

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Karine Dechamplain, d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation du procès-verbal du 12 septembre 2022

124-22

Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Caroline Dumont, et résolu d'accepter le procès-verbal.

3. Comptes payés et à payer

COMPTES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2022

Poste Canada	36.99 \$	média-poste*
Registre foncier	25.00 \$	mutations septembre-octobre*
Dépenses centenaire Visa	72.00 \$	divers*
Dollarama	3.45 \$	fourniture centre*
Hydro-Québec	505.89 \$	luminaire 229, Route 195
Salaires	11 465.14 \$	élus et employés
	<u>12 108.47 \$</u>	

COMPTES À PAYER OCTOBRE 2022

URBANISME ET PARCS

Fusion environnement	1 618.33 \$	cueillettes des ordures
La Coop Purdel	154.92 \$	petits outils
Maurice Bélanger, paysagiste	551.88 \$	désherbage

DÉPENSES CENTENAIRE

Sani-Manic	2 006.31 \$	toilettes chimiques et lavabos
------------	-------------	--------------------------------

ENTRETIEN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Aqua Zone	56.84 \$	fourniture
DVM Construction inc.	11 094.57 \$	toilette organismes
Hydro-Québec	100.45 \$	142
La Coop Purdel	51.06 \$	petits outils
Stanley Sécurité	66.63 \$	système d'alarme

GARAGE

Boutique du travailleur	41.37 \$	gants de travail
Didier Automobiles (1997) inc.	58.82 \$	entretien machines
Harnois Énergies	1 580.22 \$	essence
Harnois Énergies	949.93 \$	huile à chauffage
Harnois Énergies	1 802.35 \$	diesel
La Coop Purdel	93.32 \$	entretien machines
Pièces d'auto DR inc.	353.95 \$	entretien machines
Services Mécanique JMJ inc.	342.17 \$	entretien machines
Telus	97.73 \$	Internet garage

ENTRETIEN DES CHEMINS

La Coop Purdel	303.02 \$	fer pour balises de routes
Hydro-Québec	444.42 \$	éclairage public
Lettrage Allard	114.41 \$	pancarte de rues
Sani-Manic	5 014.49 \$	déboucher pluvial Route Mitis

ADMINISTRATION

Dépanneur du Lac	-2 598.55 \$	divers
Centre bureautique	256.83 \$	fourniture de bureau
Informatique Barrest inc.	45.98 \$	divers
Librairie d'Amqui inc.	298.76 \$	fourniture de bureau



No de résolution
ou annotation

125-22

Ministre du Revenu	4 125.15 \$	remises du mois
M.R.C. de La Matapédia	8 997.63 \$	PRU, téléphonie, mise à jour
Receveur Général	1 621.87 \$	remises du mois
Régie du bâtiment	91.67 \$	frais annuel de l'ascenseur
Sécurité publique	14 121.00 \$	Sûreté du Québec
Visa Desjardins	137.44 \$	Articles * comptes payés
	<u>53 994.97 \$</u>	

Proposé par Caroline Dumont, appuyé par Marc Michaud, d'accepter les comptes.

4. Période de questions

Aucune.

5. Dossiers internes

5.1 Pneus d'hiver pour le GMC – soumissions

Deux soumissions ont été reçues pour l'achat de pneus d'hiver pour le camion GMC incluant la pose et le balancement l'une de Techno Pneus et Mécanique au montant de 1291.08\$ et la seconde de OK Centre du Pneu G. au montant de 997.98\$;

126-22

Il est proposé par Caroline Dumont, appuyé par Nancy Malenfant, et résolu d'accepter la soumission de OK Centre du Pneu G.

5.2 Service 9-1-1 de prochaine génération – Entente entre Bell et la municipalité

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

127-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Henley, appuyé par Karine Dechamplain, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui accepte " l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération" proposée par Bell et autorise le maire Gino Canuel et la directrice générale Maryline Pronovost, à signer la dite entente.

5.3 Comité – Accès à l'information des renseignements personnels

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses



No de résolution
ou annotation

128-22

responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND HENLEY, APPUYÉ PAR MARC MICHAUD, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Gino Canuel, maire;
- de Maryline Pronovost, directrice générale et greffière-trésorière

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

5.4 Producteurs(trices) acéricoles du Québec – demande d'appui

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées

économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;



No de résolution
ou annotation

129-22

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;
D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

5.5 Les Grands amis de la Vallée – demande d'appui financier – ateliers pour les jeunes

130-22

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Caroline Dumont, d'envoyer 50\$.

5.6 Club motoneiges Vallée Matapédia Amqui – demande de contribution

131-22

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Normand Henley, d'envoyer 100\$.

5.7 Cercle des Fermières - demande de contribution projet PNHA

Considérant que le Cercle des Fermières demande une aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les Aînés afin d'améliorer l'équipement existant et d'en ajouter ;

Considérant que le comité est très présent et œuvre dans la communauté ;

132-22

En conséquence, il est résolu à l'unanimité, que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui accepte la contribution de 500\$ conditionnellement à une réponse positive du PNHA.

6. Information

6.1 Redevances éoliennes 2022

6.2 Ministère des Forêts et des Parcs – entreprises forestières

6.3 Transformation numérique en tourisme – subvention disponible

6.4 CAUREQ – redistribution année 2021-2022

6.5 OBVMR – table de concertation – invitation

6.6 Journal l'Avant-Poste - Groupe Lexis Média devient Médialo

6.7 MFFP - Moules zébrées détectées au Lac Témiscouata

6.8 Modernisation de la collecte sélective – impacts et révision

6.9 CPTAQ – gravière – dossier Excavation R. Rioux & Fils enr. – préavis

6.10 Bénévoles de l'année 2021-2022 – présentation

6.11 Caisse Desjardins – fermeture du Centre de services de Saint-Léon-le-Grand

6.12 PRABAM – travaux salle Paroissiale

8. Période de questions

Aucune.

9. Rapport des élus

Nancy : le cercle des Fermières propose des serviettes brodées au montant de 25\$ chacune.

133-22

Il est résolu à l'unanimité d'en commander deux.

10. Levée de l'assemblée

134-22

Proposée par Nancy Malenfant, à 22 :56 heures.

Maire : _____

Greffière-trésorière : _____
